

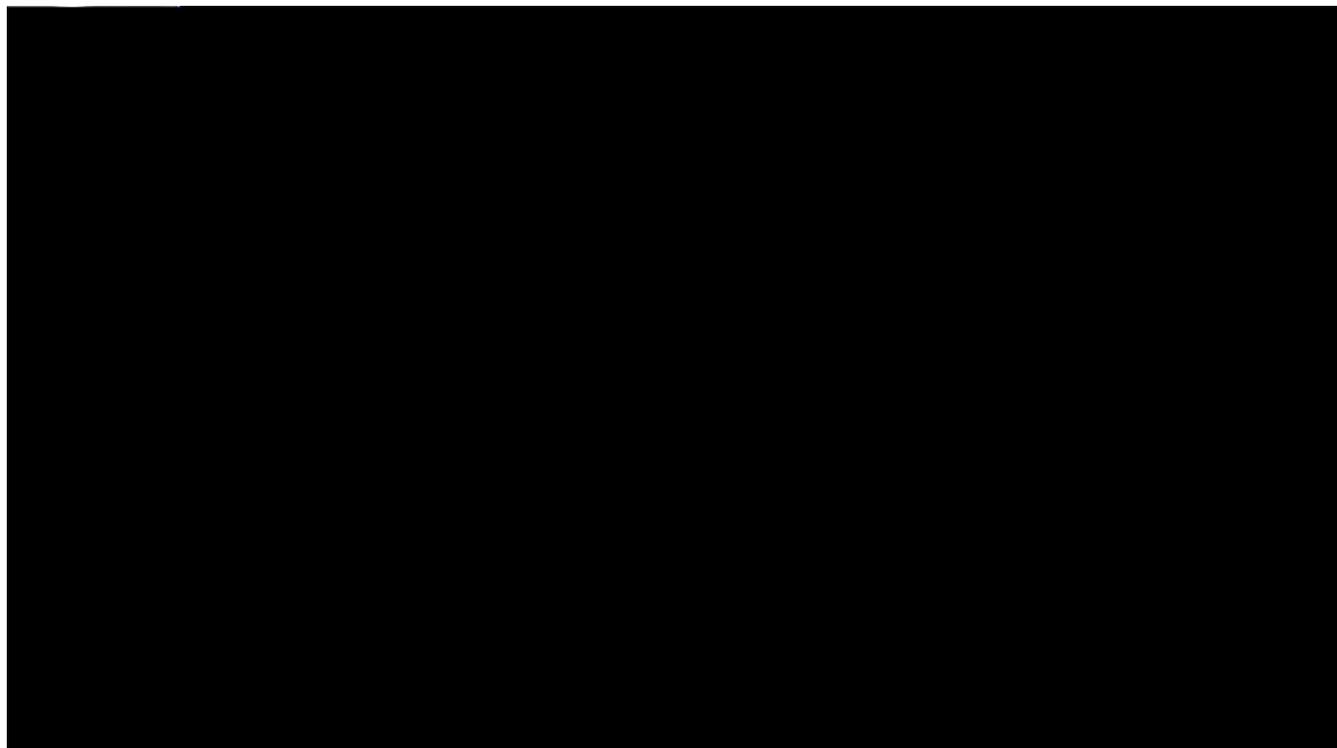


## DROI1BA - Introduction

### INTRODUCTION

#### Introduction

Tout savoir sur le bachelier en droit :



L'étudiant-e inscrit-e au programme de bachelier en droit ambitionne d'acquérir une formation de base aux savoirs, méthodes et raisonnements essentiels de la science du droit, tout en ouvrant aux autres disciplines des sciences humaines dont le droit se nourrit. Cette formation de base constitue une *première étape* indispensable pour devenir un *bon juriste* au terme du master en droit ou pour accéder à d'autres masters (le master en criminologie par exemple).

Au terme du premier cycle, vous aurez appris à :

- connaître et comprendre le rôle de la norme, les principes gouvernant son élaboration et son application, les étapes essentielles de l'évolution du droit, le contenu des principales règles du droit belge positif;
- à appliquer et donc pouvoir apporter des solutions argumentées à un problème juridique diagnostiqué de manière autonome;
- communiquer de manière claire, précise et structurée le résultat d'une recherche et d'une analyse juridique.

#### Votre profil

Les études de droit requièrent des compétences intellectuelles particulières : précision dans le langage, aptitude au raisonnement, à l'abstraction, à l'analyse et à la synthèse; esprit critique. La maîtrise des idées et des concepts est indispensable. L'essentiel de la démarche du juriste consiste, en effet, en un travail de définition et de classement des notions. Une extrême rigueur dans l'expression orale et écrite est absolument indispensable.

#### Votre futur job

On trouve des juristes partout où l'activité humaine met en présence des parties qui s'engagent l'une envers l'autre (mise au point d'accords, négociation de contrats, aplanissement de litiges, résolution de conflits, défense d'intérêts).

Les compétences de juriste sont aussi largement reconnues dans le monde de l'entreprise ou de la fonction publique nationale et internationale. On trouve aussi des juristes dans le secteur socioculturel et de la santé, dans le journalisme ou encore l'enseignement.

Le programme de bachelier en droit donne accès au master en droit qui ouvre de larges débouchés. On pense à la carrière d'avocat, de magistrat, de notaire ou d'huissier de justice mais les compétences du juriste sont également largement reconnues dans le monde de l'entreprise ou de la fonction publique nationale et internationale. Les juristes ont un rôle important et reconnu car les entreprises doivent faire face à une législation de plus en plus complexe et changeante qui s'applique aux opérations industrielles, commerciales et financières, sans oublier les domaines plus récents comme la protection de l'environnement ou le droit de la consommation. A tous les niveaux, la fonction publique fait un large appel aux juristes: administrations fédérales, régionales et communautaires, provinciales et communales, services publics économiques, sociaux, culturels, d'aide à la jeunesse, etc.

#### Votre programme

Le programme de bachelier en droit

- forme aux méthodes et aux raisonnements de la science du droit ;
- offre une ouverture sur les disciplines dont le droit se nourrit ;
- construit les connaissances de base (cours en sciences humaines, principales théories et méthodes en lien avec les matières juridiques) ;
- propose des exercices pratiques (procès fictifs), travaux dirigés, monitorats et un stage (en fonction de vos choix) ;
- comporte une part importante de cours de langues et de terminologie juridique ;
- propose le choix d'une mineure de 30 crédits pour approfondir certains aspects de votre discipline ou enrichir votre formation.





- Obligatoire
  - ✘ Au choix
  - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
  - Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
-

				Bloc annuel		
				1	2	3
<input type="radio"/> LDROI1309	Ethique appliquée au droit	Maxime Lambrecht (supplée Christophe Lazaro) Christophe Lazaro	DS [q1] [30h] [3 Crédits]			x
x						

**○ Néerlandais juridique**

*Unité d'enseignement attribuée par la faculté à l'étudiant-e sur base de ses connaissances en néerlandais.*





				Bloc annuel		
				1	2	3
 LNEER1821	Nederlands voor studenten in de Rechten - Niveau intermédiaire (premier degré)	Isabelle Demeulenaere (coord.) Lutgarde Schrijvers Nele Sterkendries	NL [q1+q2] [30h] [4 Crédits] 	x		

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ LDROI1307	Droit judiciaire	Arnaud Hoc (supplée Jean-François Van Drooghenbroeck) Jean-François Van Drooghenbroeck	PR [q1] [60h+12h] [5 Crédits]			X
○ LDROI1308	Théorie du droit et de la pensée juridique contemporaine	Olivier De Schutter	PR [q1] [30h] [3 Crédits]			X
○ LDROI1309	Ethique appliquée au droit	Maxime Lambrecht (supplée Christophe Lazaro) Christophe Lazaro	PR [q1] [30h] [3 Crédits]			X
○ LDROI1516	Het nederlandstalige rechtsleven in België	F15.039001 0   84.039001 1   1008   84.03900 iS Q 0 0 1 rg BT /F1 6.31 0 0 1 73.2				



## PRÉREQUIS ENTRE COURS

---

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

### **Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e**

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.





**- 2e bloc annuel**

Obligatoire

Au choix

- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante

■ Activité avec prérequis

🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange

🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange

🇫🇷 Langue d'enseignement (FR, FN, FS, NI, DF, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

**o Matières communes****o Matières juridiques**

○ LDROI1222	Droit constitutionnel	Céline Romainville Marc Verdussen	FR [q2] [90h +14h] [8 Crédits] 🌐
○ LDROI1223	Droit des obligations	Bernard Dubuisson Patrick Wéry	FR [q1] [90h +14h] [8 Crédits] 🌐
○ LDROI1224	Droit pénal	Jean-Marc Hausman Thierry Moreau	FR [q1] [45h +10h] [5 Crédits] 🌐
○ LDROI1225	Droit de la procédure pénale	Christelle Macq (supplée Marie-Aude Beernaert) Damien Vandermeersch (supplée Marie- Aude Beernaert)	FR [q1] [45h +10h] [5 Crédits] 🌐

**o Travail dirigé**

LDROI1200	Travail dirigé I: analyse et expression juridiques		13 [q1+q2] [0h +12h] [3 Crédits]
-----------	--	--	--

**o Mineure ou approfondissement**

---

L'étudiant-e choisit une mineure dans la liste des mineures accessibles. Il/elle répartit les 30 crédits de la mineure entre le bloc annuel 2 et le bloc annuel 3 de son bachelier, de manière à ce que son programme annuel de cours (majeure +mineure) comporte 60 crédits pour chaque année académique.

**DROI1BA - 3e bloc annuel**

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

**o Matières communes****o Matières juridiques**

○ LDROI1301	<a href="#">Droit de la personne et de la famille</a>	Jehanne Sosson Geoffrey Willems	FR [q1] [60h +12h] [5 Crédits] 🌐
○ LDROI1302	<a href="#">Sociaal recht - Droit social</a>	Filip Dorssemont Auriane Lamine	FR [q2] [45h +10h] [4 Crédits] 🌐
○ LDROI1303	<a href="#">Droit de l'entreprise</a>	Henri Culot Yves De Cordt	FR [q2] [60h +12h] [5 Crédits] 🌐
○ LDROI1304	<a href="#">Droit des contrats</a> ■	Patrick Wéry	FR [q2] [30h +8h] [3 Crédits] 🌐
○ LDROI1305	<a href="#">Droit administratif</a> ■	David Renders	FR [q2] [60h +12h] [5 Crédits] 🌐
○ LDROI1306	<a href="#">Droit des biens</a>	Isabelle Durant	FR [q1] [30h +10h] [3 Crédits] 🌐
○ LDROI1307	<a href="#">Droit judiciaire</a>	Arnaud Hoc (supplée Jean-François Van Drooghenbroeck) Jean-François Van Drooghenbroeck	FR [q1] [60h +12h] [5 Crédits] 🌐
○ LDROI1308	<a href="#">Théorie du droit et de la pensée juridique contemporaine</a>	Olivier De Schutter	FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐
○ LDROI1309	<a href="#">Ethique appliquée au droit</a>	Maxime Lambrecht (supplée Christophe Lazaro) Christophe Lazaro	FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐
○ LDROI1310	<a href="#">Introduction to comparative law</a> ■	Caroline Laske (supplée Wim Decock)	FR [q2] [30h] [3 Crédits] 🌐
○ LDROI1312	<a href="#">Droits intellectuels</a>	Vincent Cassiers	FR [q2] [30h] [3 Crédits] 🌐

**o Mineure ou approfondissement**

---

*L'étudiant-e choisit une mineure dans la liste des mineures accessibles. li8nLle r351tpartt ues.300 cr351tditsde La lineure dnt*

## DROI1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

---

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

### Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;

2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagn9.3mivré DstT,9744d'pçj

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

Les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès.

Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

- Accès au **Bachelor of Science in Business Engineering**

The Bachelor of Science in Business Engineering is a joint program organised by KU Leuven and UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. In order to register, all candidate must first submit an application via the [KU Leuven admission platform](#). The [conditions of access](#) to this programme are specific.

## PÉDAGOGIE

---

### Apprendre à pratiquer le droit

Les monitorats, exercices pratiques et travaux dirigés complètent l'acquisition des connaissances transmises lors des cours magistraux et permettent de confronter, en petit groupe, le caractère général et abstrait de la règle de droit à des situations concrètes.

Lors des exercices pratiques, les étudiant-es participent à des procès fictifs, rédigent des actes de procédure, travaillent à résoudre des cas réels, analysent divers documents etc.

Le travail écrit que les étudiant-es réalisent dans le cadre des travaux dirigés leur apprend à formuler une question de droit (par exemple, le téléchargement au regard des droits d'auteurs, l'audition des témoins et le faux témoignage en justice ou encore le droit d'asile en Belgique), à la résoudre en menant des recherches documentaires et à formuler leurs résultats de manière appropriée.

Les étudiant-es qui choisissent l'approfondissement en droit auront également l'occasion de réaliser un stage en milieu professionnel.

Afin d'outiller au mieux les étudiant-es, de les mettre en situation et de les aider à réaliser les travaux pratiques dans les meilleures conditions, la Faculté met à leur disposition :

-

La formation de base en droit est divisée en deux cycles : le programme de Bachelier en trois ans et le Master en deux ans. Le cursus complet se déroule donc en cinq ans.

Le Master, lieu de la spécialisation et de l'approfondissement d'un savoir, permet à l'étudiant-e d'acquérir les connaissances plus affirmées en rapport avec la discipline ainsi que les compétences et l'expertise nécessaires pour l'exercice d'une profession, l'enseignement ou la recherche. La formation de base peut le cas échéant, être complétée par un master de spécialisation de 60 crédits d'une durée d'un an dits